



**ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 748-231**

**AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉS PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET GREFFIÈRE DE LA VILLE DE BERTHIERVILLE**

Lors de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2026, le conseil a adopté le règlement suivant :

**« RÈGLEMENT NUMÉRO 748-231 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
748 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX
TRAVAUX EN MILIEUX HYDRIQUES. »**

Un certificat de conformité pour ce règlement a été émis par la MRC de D'Autray le 8 octobre 2026.

Ce règlement peut être consulté en formulant une demande par courriel à l'adresse :
info@ville.berthierville.qc.ca.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Berthierville, ce 8 octobre 2026.

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière